

N° D'ORDRE : 2022-221

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 22 septembre 2022*SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : M. MARIN Michel pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme MATHIVET Séverine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. FONTANA Alain pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

## 2- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2022

La Décision Budgétaire Modificative n°2 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du Budget Primitif et consiste notamment à prévoir les crédits pour effectuer des opérations patrimoniales afin d'intégrer les frais d'insertion et d'études sur des comptes de travaux correspondants.

D/R	I/F	Nature	Chapitre	Libellé	Montant en euros
D	I	2313	041	CONSTRUCTIONS	31 366,80
D	I	2315	041	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	23 304,00
R	I	2031	041	FRAIS D'ETUDES	53 806,80
R	I	2033	041	FRAIS D'INSERTION	864,00

Ces opérations s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement sur le chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

Par ailleurs, afin d'intégrer une donation, il conviendra de prévoir les crédits suivants :

D/R	I/F	Nature	Chapitre	Libellé	Montant en euros
D	I	21621	041	BIENS SOUS-JACENTS	4 700,00
R	I	10251	041	DONS ET LEGS EN CAPITAL	4 700,00

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la Maquette de la décision modificative du budget n° 2 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver la Décision Budgétaire Modification n°2 du Budget Principal de la Commune 2022.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 septembre 2022, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**